



BP 50166
76204 DIEPPE CEDEX
Tel : 02 32 90 20 25

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

Compte rendu sommaire du Conseil communautaire du 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le deux décembre deux mil vingt, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

Présents : Patrick BOULIER, Annick BEAURAIN, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE, Florent BUSSY, Frédéric CANTO, Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN, Olivier DE CONIHOUT (jusqu'à la question n°56), Marie-Laure DELAHAYE, Luc DESMAREST, René DESPREZ, Isabelle DUBUFRESNIL, Jean-Henri DUFILS, Marie-Laure DUFOUR, Maryline FOURNIER, Dominique GARCONNET, François GARRAUD, André GAUTIER, Jean-Claude GROUT, Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Nicolas LANGLOIS, Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY, Nathalie PARESY, Dominique PATRIX, Annie PIMONT, Patricia RIDEL, Stéphanie ROBY (jusqu'à la question n°34), Guy SENEAL, Imelda VANDECANDELAERE, Frédéric WEISZ (jusqu'à la question n°42).

Absents : Bérénice AMOURETTE (donne procuration à René DESPREZ), Louis-Armand DE BEJARRY, Olivier DE CONIHOUT (à partir de la question n°57), Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Sarah KHEDIMALLAH (donne procuration à Marie-Luce BUICHE), François LEFEBVRE (donne procuration à Luc DESMAREST), Isabelle POULAIN (donne procuration à Annie OUVRY), Stéphanie ROBY (à partir de la question n°35 et donne procuration à Emmanuelle CARU-CHARRETON), Véronique SENEAL (donne procuration à François GARRAUD), Frédéric WEISZ (à partir de la question n°43 et donne procuration à Florent BUSSY).

Secrétaire de séance : Antoine BRUMENT.

- **Monsieur Antoine BRUMENT a été désigné secrétaire de séance,**
- **Le compte-rendu des décisions a été approuvé à l'unanimité,**
- **Ordre du jour :**

INSTANCES – Rapporteur : Monsieur le Président

- **08-12-20/01 – Projet de pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et ses communes membres**

Il a été pris acte de la présentation du projet de pacte de gouvernance entre la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise et ses communes membres et du fait que ce projet pourra être modifié et/ou complété en fonction des échanges qui auront eu lieu suite à sa présentation.

- **08-12-20/02 – OFFICE DE TOURISME DIEPPE-MARITIME – Modification de l'article 12 des statuts**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 12 des statuts de l'EPIC Office de Tourisme Dieppe-Maritime afin de prévoir la possibilité pour son comité de direction de se réunir, lorsque les circonstances sanitaires l'exigent, à distance, par visio-conférence.

- **08-12-20/03 – Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Dieppe Pays Normand – Modification des statuts**

Il a été approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 6.1.3 des statuts du PETR, relatif à la composition du Bureau communautaire, tel qu'il suit :

« BUREAU : Le conseil de pôle élit en son sein un bureau. Il est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le Conseil de Pôle, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze Vice-Présidents.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Président supérieur à 20%, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ».

- **08-12-20/04 – Adoption du règlement intérieur des instances de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise**

Il a été approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le règlement intérieur des instances de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise pour le mandat 2020-2026 tel qu'annexé à la délibération.

- **08-12-20/05 – Commissions transversales – Election des membres (25 membres par commission)**

Il a été pris acte de la présentation d'une seule candidature pour chaque poste à pourvoir.

Ont été nommés, pour la Commission « Attractivité du territoire » : Pierre MOUTON, Guy SENEAL, Isabelle POULAIN, Isabelle DUBUFRESNIL, Éric ROGER, Dominique PATRIX, François LEFEBVRE, E. CARU-CHARRETON, Véronique SENEAL, André GAUTIER, Bertrand ARENT, Géraldine FARIN, Sylvie PLOUARD, Philippe BROUSSE, Françoise DEMONCHY, Pascale GUILBERT, Imelda VANDECANDELAERE, Catherine DELABRIERE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Isabelle ABRAHAM-MARCHAND, Olivier DE CONIHOUT, Sandra JEANVOINE, Virginie BEAUDRY et Françoise GATEAU.

Ont été nommés, pour la Commission « Qualité de vie » : Franck MANGARD, Dominique PAUL, Patrick JOUEN, Bénédicte THERIN, Marie-Laure DUFOUR, Sandrine BAUDOUIN PAGNIER, François GARRAUD, Brigitte HAMONIC, Luc DESMAREST, Dominique GARCONNET, Daniel LEFEVRE, Jérôme DODARD, François BATOT, Antoine BRUMENT, Bertrand CREMET, Pascale GUILBERT, Daniel LECLERQ, René DESPREZ, Alain NOËL, Pascal LEGOIS, Jérémy PAYET, Véronique DEPREUX, Annie PIMONT, François BERRUBE et Arnaud GRUET.

Ont été nommés, pour la Commission « Transition numérique, écologique et solidaire » : Christophe BLOQUEL, Vincent PRIE, Maryline FOURNIER, Isabelle DUBUFRESNIL, Julien PRIEUR, Frédéric WEISZ, Marie-Luce BUICHE, Aurélien CANU, Florent BUSSY, Annie OUVRY, Jean-Luc PETRU, Carole MAUVIARD, Gérard TELLIER, Corinne BELLENCHOMBRE, Stéphane SKLADANOWSKI, Daniel LESSARD, Annick BEAURAIN, Bérénice AMOURETTE, Alain RASSET, Marie-Laure DELAHAYE, Nathalie FOLLET, Jean-François DEROIDE, Denis GRENON, Yoann COLLIN et Philippe ALEXANDRE.

- **08-12-20/06 – Syndicat Départemental d'Electrification de la Seine-Maritime (SDE 76) – Désignation d'un représentant à la Commission Constitutive Paritaire**

A l'unanimité, la délibération n°29-09-20/28 du 29 septembre 2020 relative à la désignation des représentants de Dieppe-Maritime au SDE76 a été retirée.

Il a été pris acte de la présentation d'une seule candidature pour le poste à pourvoir.

Mme Imelda VANDECANDELAERE a été nommée représentante de Dieppe-Maritime à la Commission Constitutive Paritaire (CCP).

- **08-12-20/07 – Syndicat du Bassin Versant de l'Arques (SBVA) – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime**

Il a été pris acte de la présentation d'une seule candidature pour le poste à pourvoir.

M. David BLONDEL a été nommé représentant titulaire de Dieppe-Maritime au Syndicat du Bassin Versant de l'Arques.

- **08-12-20/08 – Logistique Seine-Normandie (LSN) – Désignation du représentant de Dieppe-Maritime**

Il a été pris acte de la présentation d'une seule candidature pour le poste à pourvoir.

M. Frédéric CANTO a été nommé représentant titulaire de Dieppe-Maritime à l'association Logistique Seine-Normandie.

- **08-12-20/09 – Convention d'échanges et de mise à disposition d'une partie de la Maison de la Rénovation avec les Communautés de communes « Falaises du Talou » et « Terroir de Caux » pour les années 2021, 2022 et 2023**

M. le Président a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), à signer la convention d'échanges et de mise à disposition, d'une partie de la Maison de la Rénovation avec les Communautés de communes « Terroir de Caux » et « Falaises du Talou » pour 2021, 2022 et 2023, ainsi que tout document relatif à cette mise à disposition.

AMENAGEMENT – Rapporteur : M. le Président

- **08-12-20/10 – Fonds de concours – Création de sanitaires supplémentaires à la cantine scolaire de Grèges**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été décidé :

- d'accorder un fonds de concours de 2 637,45 € maximum à la commune Grèges pour l'installation de sanitaires supplémentaires à la cantine,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

- **08-12-20/11 – Fonds de concours – Acquisition d'un tracteur pour la commune de Grèges**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été décidé :

- d'accorder un fonds de concours de 1 935,00 € maximum à la commune Grèges pour l'acquisition d'un tracteur,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

- **08-12-20/12 – Fonds de concours – Pose d'un gazon synthétique dans le cadre de l'aménagement des espaces ludiques de la commune de Grèges**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été décidé :

- d'accorder un fonds de concours de 645,84 € maximum à la commune Grèges pour la pose d'un gazon synthétique dans le cadre de l'aménagement des espaces ludiques,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

- **08-12-20/13 – Fonds de concours – Travaux intérieurs de rénovation énergétique de la salle polyvalente de la commune de Grèges**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été décidé :

- d'accorder un fonds de concours de 11 482,13 € maximum à la commune Grèges pour des travaux intérieurs de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

- **08-12-20/14 – Fonds de concours – Travaux de rénovation énergétique du pôle scolaire de la commune de Grèges**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été décidé :

- d'accorder un fonds de concours de 6 093,22 € maximum à la commune Grèges pour des travaux intérieurs de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

- **08-12-20/15 – Programme « Action Cœur de Ville » – Avenant n°2 à la convention-cadre**

Monsieur le Président (ou son représentant) a été autorisé, à l'unanimité, à signer l'avenant 2 à la convention-cadre « Action Cœur de Ville » qui sera établi avec les partenaires, ainsi que tous documents s'y rapportant.

- **08-12-20/16 – Révision du Projet d'agglomération (rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS)**

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), il a été décidé :

- d'engager la procédure de révision du Projet d'agglomération,
- d'approuver les modalités de révision du Projet d'agglomération en termes de moyens, d'organisation et d'échéancier,
- d'engager la procédure de recrutement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- de donner l'autorisation à Monsieur le Président, ou son représentant, de signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement de la démarche,
- d'inscrire que les crédits nécessaires à la révision du Projet d'agglomération sont inscrits au budget principal de la Communauté.

HABITAT – Rapporteur : M. le Président

- **08-12-20/17 – PLH – Opération « Rue Matisse » à Offranville – Subvention en faveur d'Habitat 76**

Il a été attribué, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Imelda VANDCANDELAERE, M. René DESPREZ (et pour Mme Bérénice AMOURETTE) et M. André GAUTIER n'ayant pas pris part au vote, une subvention d'un montant maximum de 14 000 € à Habitat 76 pour l'opération « Rue Henri Matisse » à Offranville.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'Habitat, a été autorisé, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme Imelda VANDCANDELAERE, M. René DESPREZ (et pour Mme Bérénice AMOURETTE) et M. André GAUTIER n'ayant pas pris part au vote, à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

- **08-12-20/18 – PLH – Opération « Rue Jules Porte – 33 logements » à Dieppe – Subvention en faveur de Logeo Seine**

Il a été attribué, à l'unanimité, une subvention d'un montant maximum de 50 000 € à Logeo Seine pour l'opération « Rue Jules Porte – 33 logements » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'Habitat, a été autorisé, à l'unanimité, à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

- **08-12-20/19 – PLH – Opération « Rue Jules Porte – logements étudiants » à Dieppe – Subvention en faveur de Logeo Seine**

Il a été attribué, à l'unanimité, une subvention d'un montant maximum de 45 000 € à Logeo Seine pour l'opération « Rue Jules Porte – logements étudiants » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'Habitat, a été autorisé, à l'unanimité, à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

- **08-12-20/20 – PLH – Opération « Rue Jules Porte – logements jeunes » à Dieppe – Subvention en faveur de Logeo Seine**

Il a été attribué, à l'unanimité, une subvention d'un montant maximum de 52 500 € à Logeo Seine pour l'opération « Rue Jules Porte – logements jeunes » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'Habitat, a été autorisé, à l'unanimité, à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

- **08-12-20/21 – PLH – Opération « Rue du Général de Gaulle » à Dieppe – Subvention en faveur de LOGEAL pour une opération d'acquisition amélioration**

Il a été attribué, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Christophe LOUCHEL n'ayant pas pris part au vote), une subvention d'un montant maximum de 80 000 € à Logeal pour l'opération « Rue du Général de Gaulle » à Dieppe.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'Habitat, a été autorisé, à l'unanimité, à signer tout document à intervenir relatif à cette opération.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteur : M. Frédéric CANTO

- **08-12-20/22 – Dérogations au repos dominical 2021 – Demandes des communes de Dieppe, Saint-Aubin-sur-Scie et Offranville**

Il a été donné, à la majorité des suffrages exprimés (5 contre ; 4 abstentions), un avis favorable, aux demandes de Dieppe (6 dimanches), d'Offranville (11 dimanches) et de Saint-Aubin-sur-Scie (6 dimanches) pour l'ouverture des établissements et magasins pour les jours sollicités par commune.

- **08-12-20/23 – COVID-19 – Dispositif Impulsion Résistance Normandie – Enveloppe complémentaire de 100 000 € pour l'année 2021**

Il a été acté, à l'unanimité, la mise en place d'une enveloppe complémentaire de 100 000 € pour l'année 2021 dans le cadre du dispositif Impulsion Résistance Normandie et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

PLIE – Rapporteur : M. Jean-Jacques BRUMENT

- **08-12-20/24 – Rapport étude d'évaluation du PLIE 3 et préconisations pour reconduction du dispositif**

Il a été pris acte des résultats de l'étude sur l'évaluation du PLIE 3 et les préconisations pour le PLIE 4.

Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge de l'emploi et de l'insertion, a été autorisé, à l'unanimité, à :

- engager les discussions avec les partenaires en vue de la mise en place d'un PLIE 4, sur la base des propositions du comité de pilotage,
- signer tous documents à intervenir visant à formaliser la mise en place et le fonctionnement de ce PLIE 4 sur la période 2021-2025, y compris les demandes de financements FSE auprès du Département.

Il a été dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime pour les années 2021 à 2025.

EUROPE – Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS

- **08-12-20/25 – Bilan et perspectives de la Mission Fonds Européens**

Il a été pris acte du bilan de l'activité de la Mission Fonds Européens.

Ont été approuvées, à l'unanimité, les perspectives de l'activité de la Mission Fonds Européens pour la programmation 2021-2027, et notamment les candidatures de Dieppe-Maritime au portage d'un groupe d'action locale « Pêche et Aquaculture » / FEAMP et d'une stratégie urbaine durable/FEDER.

Monsieur le Président, ou son représentant, a été autorisé, à l'unanimité, à engager toutes les démarches nécessaires et signer tous documents à intervenir en lien avec ces candidatures et toute autre demande de subventions européennes.

EAU/ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Mme Annie PIMONT

- **08-12-20/26 – ASSAINISSEMENT – Mise à jour du schéma directeur d'assainissement communautaire – Demande de subvention**

A l'unanimité, il a été décidé :

- de solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-Maritime, les financements les plus élevés possibles,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions à intervenir,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget annexe de l'assainissement

- **08-12-20/27 – ASSAINISSEMENT – Réhabilitation des réseaux d'assainissement de la commune de Varengeville-sur-Mer – Demande de subvention**

A l'unanimité, il a été décidé :

- de solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-Maritime, les financements les plus élevés possibles,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions à intervenir,
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget annexe de l'assainissement.

- **08-12-20/28 – EAU POTABLE – Indemnisation des propriétaires et exploitants autour du captage de Petit-Appeville – Retrait de la délibération n°15 du 11 février 2020 et approbation des conventions**

A l'unanimité, il a été décidé :

- de retirer la délibération n°15 du 11 février 2020 relative à l'indemnisation des propriétaires et exploitants autour du captage de Petit-Appeville,
 - d'approuver les 2 types de convention relatives à l'indemnisation des propriétaires et exploitants,
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec le propriétaire et chaque exploitant concerné,
 - d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les financements les plus élevés possibles en vue de l'indemnisation des propriétaires et des exploitants, à conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir,
 - d'inscrire les recettes et les dépenses au budget annexe de l'eau potable.
- **08-12-20/29 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Redevances d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2021**

A compter du 1^{er} janvier 2021, le montant des redevances ont été fixées, à l'unanimité, comme suit :

- redevance annuelle d'assainissement non collectif : 25,00 € HT,
- contrôle conception : 63,00 € HT,
- contrôle réalisation : 90,00 € HT,
- contrôle fonctionnement dans le cadre des ventes : 90,00 € HT.

Il a été dit que ces recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe du SPANC.

- **08-12-20/30 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement « le Clos de la maison blanche 2 » – GREGES**

A l'unanimité, il a été :

- émis un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement « le Clos de la maison blanche 2 » à Grèges,
 - donné l'autorisation à Monsieur le Président de conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.
- **08-12-20/31 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement « les Terrasses de la Varenne » – ARQUES-LA-BATAILLE**

A l'unanimité, il a été :

- émis un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement « les Terrasses de la Varenne » à Arques-la-Bataille,
 - donné l'autorisation à Monsieur le Président de conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.
- **08-12-20/32 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement « le Clos de l'Étang » – OFFRANVILLE**

A l'unanimité, il a été :

- émis un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement « le Clos de l'Étang » à Offranville,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

- **08-12-20/33 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement « le Clos de Maupassant » – TOURVILLE-SUR-ARQUES**

A l'unanimité, il a été :

- émis un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement « le Clos de Maupassant » à Tourville-sur-Arques,
 - donné l'autorisation à Monsieur le Président de conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.
- **08-12-20/34 – EAU – ASSAINISSEMENT EAUX USEES – EAUX PLUVIALES – Rétrocession dans le patrimoine de la collectivité – Lotissement rue Jacques Brunet et rue de la Baronnie du Jardin – SAINT- AUBIN-SUR-SCIE**

A l'unanimité, il a été :

- émis un avis favorable à la rétrocession des ouvrages d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, du lotissement rue Jacques Brunet et rue de la Baronnie du Jardin à Saint-Aubin-sur-Scie,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de conduire toutes les procédures et à signer toutes les conventions à intervenir.

TRANSPORTS – Rapporteur : M. Daniel LEFEVRE

- **08-12-20/35 – Proposition d'avenant n°2 au contrat de concession relatif à l'exploitation de services publics de transport public de voyageurs dans le ressort territorial de Dieppe-Maritime**

L'avenant n°2 à la concession de service public relative à l'exploitation de services de transport public de voyageurs a été approuvé à l'unanimité (sur les bases financières décrites dans la délibération).

Monsieur le Président a été autorisé à signer ledit avenant et tous documents y afférent et il a été dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget annexe des transports et sera exécutée sur le budget 2020 et les années suivantes.

- **08-12-20/36 – Convention d'occupation du domaine public ferroviaire entre la SNCF-Gares et Connexions et Dieppe-Maritime**

A l'unanimité, il a été :

- approuvé le contrat particulier portant occupation de la gare routière de Dieppe non constitutive de droits réels, ci-joint,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de signer ledit contrat particulier et tout document y afférent,
- dit que la dépense en résultant sera inscrite au budget annexe des transports.

AFFAIRES CULTURELLES – Rapporteur : M. Guy SENEAL

- **08-12-20/37 – Compagnie de théâtre M42 – Attribution d'une subvention 2021**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été :

- attribué une subvention de 3 000 € à la Compagnie M42 pour soutenir son activité et ses projets 2021,
- dit que cette dépense sera inscrite au budget 2021,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

- **08-12-20/38 – Centenaire de la mort de Camille Saint-Saëns – Participation financière à la programmation exceptionnelle du Conservatoire de Dieppe**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été :

- attribué une subvention exceptionnelle de 31 500 € au Sydempad pour soutenir son activité et ses projets 2021 dans le cadre de la célébration du centenaire Saint-Saëns, sous réserve des crédits inscrits au budget 2021,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de signer la convention fixant les modalités d'attribution de l'aide financière actée et tout autre document y afférent.

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – Rapporteur : M. Frédéric WEISZ

- **08-12-20/39 – Convention d'accueil aux déchetteries de Gueures et de la Chapelle du Bourgay**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à signer la convention et tous les documents y afférent et il a été dit que la dépense sera imputée sur le budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés de Dieppe-Maritime, zone hors Dieppe, exercice 2021.

- **08-12-20/40 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exonérations pour 2021**

Il a été décidé, à l'unanimité, d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2021, les propriétaires des parcelles figurant sur les tableaux annexés à la délibération (consultables sur demande auprès de l'accueil).

SANTE – Rapporteur : M. Nicolas LANGLOIS

- **08-12-20/41 – Création du Centre de Santé intercommunal – Adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)**

Il a été décidé, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres de Santé dans le cadre de la création du futur centre de santé intercommunal de Dieppe au titre de l'exercice 2021 et suivants,
- d'inscrire les crédits chaque année sur le budget annexe du centre de santé intercommunal,
- de procéder à la désignation du représentant de Dieppe-Maritime au sein du Conseil d'Administration de la FNCS.

- **08-12-20/42 – Contrat Local de Santé – Appui au soutien psychologique à domicile auprès des personnes âgées**

A l'unanimité, il a été :

- décidé d'acter la participation de Dieppe-Maritime à l'action de soutien psychologique des personnes âgées menée par Inseraction sur le territoire de l'Agglomération pour un montant de 2 000 €,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de signer la convention encadrant ce partenariat,
- dit que les crédits seront inscrits sur le budget du Contrat Local de Santé.

FINANCES – Rapporteur : M. le Président

- **08-12-20/43 – Budget déchets ménagers et assimilés 2020 – Décision modificative n° 1**

La décision modificative n° 1 au budget déchets ménagers et assimilés pour 2020, ci-dessous, a été adoptée à l'unanimité :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1 | | | | | | |
|---|--------|----------|--|---|---------------------|------------|
| Chapitre | Nature | Fonction | Type d'opération (R - réels O - ordre P - Patrimoniales) | Libellé | Dépenses | Recettes |
| 011 | 61558 | 812 | R | Entretien et réparations sur autres biens mobiliers | - 15 000,00 € | |
| 011 | 617 | 812 | R | Etudes et recherches | - 5 000,00 € | |
| TOTAL CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL | | | | | -20 000,00 € | - € |
| 012 | 64118 | 812 | R | Rémunérations personnel - autres indemnités | 22 000,00 € | |
| TOTAL CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL | | | | | 22 000,00 € | - € |
| 65 | 65548 | 812 | R | Autres contributions | - 12 000,00 € | |
| TOTAL CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | | | | -12 000,00 € | - € |
| 67 | 673 | 01 | R | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 10 000,00 € | |
| TOTAL CHAPITRE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES | | | | | 10 000,00 € | - € |
| TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | | | - € | - € |

- **08-12-20/44 – Budget principal 2020 – Admission en non-valeur de créances éteintes**

Les titres de recettes, désignés ci-dessous, ont été déclarés irrécouvrables et admis en créances éteintes à l'unanimité :

| Exercice | N° du titre | Objet du titre | Montant | Justification d'admission en non-valeur |
|--------------|--------------------|--|-------------------|---|
| 2020 | 2020-T-931900145-1 | Taxe de séjour 3 ^{ème} période 2014 | 1 996,65 € | Clôture pour insuffisance d'actifs |
| 2020 | 2020-T-93190060-1 | Taxe de séjour 2 ^{ème} période 2014 | 3 468,00 € | Clôture pour insuffisance d'actifs |
| Total | | | 5 464,65 € | |

- **08-12-20/45 – Budget principal 2020 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables**

La créance, désignée ci-dessous, a été déclarée irrécouvrable et admise en non-valeur à l'unanimité :

| Exercice | N° du titre | Objet du titre | Montant | Justification d'admission en non-valeur |
|--------------|-------------|-------------------------|-------------------|---|
| 2020 | 99999429-1 | Mise en débet régisseur | 1 020,70 € | Poursuite sans effet |
| Total | | | 1 020,70 € | |

- **08-12-20/46 – Budget Déchets Ménagers et Assimilés 2020 – Admission en non-valeur des créances éteintes**

Les titres de recettes, désignés ci-dessous, ont été déclarés irrécouvrables et admis en créances éteintes à l'unanimité :

| Exercice | N° du titre | Objet du titre | Montant | Justification d'admission en non-valeur |
|--------------|--------------|---------------------------|-----------------|---|
| 2017 | 2017-T-359-1 | Redevance spéciale des OM | 141,40 € | Clôture pour insuffisance d'actifs |
| 2018 | 2018-T-860-1 | Redevance spéciale des OM | 251,80 € | Clôture pour insuffisance d'actifs |
| Total | | | 393,20 € | |

- **08-12-20/47 – Subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe des transports pour 2020**

Il a été décidé d'attribuer, à l'unanimité, depuis le budget principal de Dieppe-Maritime, une subvention exceptionnelle d'équilibre dans la limite du montant maximal de 1 651 300 € au budget annexe des transports pour 2020.

- **08-12-20/48 – Subvention de fonctionnement du budget principal au budget ZAE pour 2020**

Il a été décidé d'attribuer, à l'unanimité, depuis le budget principal de Dieppe-Maritime, une subvention de fonctionnement, dans la limite du montant maximal de 229 000 €, au budget ZAE pour 2020.

- **08-12-20/49 – Budget principal 2021 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon les affectations suivantes :

| Chapitre – Libellé | Crédits ouverts au budget 2020 (budget primitif et décisions modificatives) | Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) | Crédits ouverts par anticipation au budget 2021 |
|---|---|--|---|
| Chapitre 20 – Immobilisations corporelles | 401 959 € | 100 489 € | 100 000 € |
| Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées | 1 440 963 € | 360 240 € | 360 000 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 3 711 500 € | 927 875 € | 927 000 € |
| Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 240 000 € | 60 000 € | 60 000 € |
| Chapitre 27 – Immobilisations financières | 600 € | 150 € | 150 € |
| TOTAL GENERAL | 5 795 022 € | 1 448 754 € | 1 447 150 € |

- **08-12-20/50 – Budget annexe de l'assainissement 2021 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon les affectations suivantes :

| Chapitre – Libellé | Crédits ouverts au budget 2020 (budget primitif et décisions modificatives) | Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) | Crédits ouverts par anticipation au budget 2021 |
|---|---|--|---|
| Chapitre 20 – Immobilisations corporelles | 20 000 € | 5 000 € | 5 000 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 1 646 200 € | 411 550 € | 411 500 € |
| Chapitre 23 – Immobilisations corporelles | 3 835 897 € | 958 974 € | 958 500 € |
| TOTAL GENERAL | 5 502 097 € | 1 375 524 € | 1 375 000 € |

- **08-12-20/51 – Budget annexe de l'eau 2021 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon les affectations suivantes :

| Chapitre – Libellé | Crédits ouverts au budget 2020 (budget primitif et décisions modificatives) | Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) | Crédits ouverts par anticipation au budget 2021 |
|---|---|--|---|
| Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles | 0 € | 0 € | 0 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 1 897 000 € | 474 250 € | 474 000 € |
| Chapitre 23 – Immobilisations corporelles | 1 171 481 € | 292 870 € | 292 000 € |
| TOTAL GENERAL | 3 068 481 € | 767 120 € | 766 000 € |

- **08-12-20/52 – Budget transports publics 2021 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon les affectations suivantes :

| Chapitre – Libellé | Crédits ouverts au budget 2020 (budget primitif et décisions modificatives) | Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) | Crédits ouverts par anticipation au budget 2021 |
|---|---|--|---|
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 543 800 € | 135 950 € | 135 000 € |
| Chapitre 27 – Immobilisations financières | 250 € | 62 € | 60 € |
| TOTAL GENERAL | 544 050 € | 136 012 € | 135 060 € |

- **08-12-20/53 – Budget ZAE 2021 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon les affectations suivantes :

| Chapitre – Libellé | Crédits ouverts au budget 2020 (budget primitif et décisions modificatives) | Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) | Crédits ouverts par anticipation au budget 2021 |
|---|---|--|---|
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 126 000 € | 31 500 € | 31 500 € |
| TOTAL GENERAL | 126 000 € | 31 500 € | 31 500 € |

- **08-12-20/54 – Budget déchets ménagers et assimilés 2021 – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget**

Monsieur le Président a été autorisé, à l'unanimité, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 selon les affectations suivantes :

| Chapitre – Libellé | Crédits ouverts au budget 2020 (budget primitif et décisions modificatives) | Plafond des dépenses autorisé (max 25 %) | Crédits ouverts par anticipation au budget 2021 |
|---|---|--|---|
| Chapitre 20 – Immobilisations corporelles | 155 000 € | 38 750 € | 38 500 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 3 431 114 € | 857 778 € | 857 500 € |
| TOTAL GENERAL | 3 586 114 € | 896 528 € | 896 000 € |

- **08-12-20/55 – Attributions de compensation définitives aux communes pour 2020**

Le montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2020 a été fixé, à l'unanimité, à la somme totale de 6 984 113,98 €, dont le détail figure en annexe de la délibération.

- **08-12-20/56 – Attributions de compensation provisoires aux communes pour 2021**

Le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2021 a été fixé, à l'unanimité, à la somme totale de 7 627 832,98 €, dont le détail figure en annexe de la délibération.

Il a été précisé que le versement s'effectuera par douzièmes à compter de janvier 2021 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2021.

- **08-12-20/57 – Budget Centre de santé intercommunal – Budget primitif 2021**

Le budget primitif 2021 du budget annexe du centre de santé intercommunal a été adopté à l'unanimité.

| SECTION FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 011 Charges à caract gèn | 126 000 € | 70 Produits des services | 405 000 € |
| 012 Charges personnel | 296 300 € | 74 Dotations & particip | 79 000 € |
| 65 Autres charges | 4 000 € | 75 Particip budget D Mtim | 51 300 € |
| <i>s/total dépenses réelles</i> | <i>426 300 €</i> | <i>s/total recettes réelles</i> | <i>535 300 €</i> |
| | | | |
| 023 Virt à section invest | 109 000 € | | |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES FONCT | 535 300 € | TOTAL RECETTES FONCT | 535 300 € |

| SECTION INVESTISSEMENT | | | |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 20 Frais d'études | 100 000 € | | |
| 21 Acquisitions | 9 000 € | | |
| <i>s/total dépenses réelles</i> | <i>109 000 €</i> | <i>s/total recettes réelles</i> | <i>- €</i> |
| | | | |
| | | 021 Virt à section invest | 109 000 € |
| | | | |
| TOTAL DEPENSES INVEST | 109 000 € | TOTAL RECETTES INVEST | 109 000 € |

- **08-12-20/58 – Budget principal – Convention d’occupation du Golf de Dieppe-Maritime avec l’Association Sportive du Golf de Dieppe-Pourville – Exonération de la redevance pour la période du second semestre 2020**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’exonérer, à titre exceptionnel, l’Association Sportive du Golf Dieppe-Pourville au titre de sa redevance d’occupation pour la période du second semestre 2020, exonération chiffrée à 18 772,82 € HT.

- **08-12-20/59 – Budget ZAE 2020 – Convention d’occupation précaire sur l’Hôtel d’entreprises n° 1 – Société Idéal Audio – Exonération de la redevance pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2020**

Il a été décidé, à l’unanimité, d’exonérer, à titre exceptionnel, la société Idéal Audio au titre de sa redevance d’occupation pour la période mars à décembre 2020, exonération chiffrée à 14 386,90 € HT.

RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur : M. le Président

- **08-12-20/60 – Modification du tableau des effectifs**

A l’unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), il a été :

- approuvé la création de quatre postes comme suit :
 - un poste permanent à temps complet de technicien principal de 1^{ère} classe,
 - un poste permanent à temps complet d’adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - un poste permanent à temps complet d’ingénieur en chef,
 - un poste permanent à temps complet de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- approuvé, en cas de candidatures infructueuses, le recrutement d’un agent contractuel à temps complet,
- donné l’autorisation à Monsieur le Président de signer le contrat à durée déterminée à venir sur le fondement de l’article 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, de fixer la rémunération à l’indice majoré 508 du grade de Technicien principal de 1^{ère} classe, d’attribuer les primes et indemnités instituées par l’assemblée délibérante ainsi que le supplément familial de traitement,*
- dit que les crédits seront inscrits aux budgets respectifs des déchets ménagers et principal.

- **08-12-20/61 – Institution de la prime de responsabilité**

A l’unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), il a été :

- approuvé l’institution de la prime de responsabilité pour l’emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,
- fixé le taux de cette prime à 15% du traitement brut de l’agent qui occupera la fonction de Directeur Général des Services (supplément familial, primes et indemnités diverses non compris),
- dit que les crédits seront inscrits au budget principal.

- **08-12-20/62 – Mise à disposition de moyens humains auprès de l’EPIC « Office de Tourisme Dieppe-Maritime » – Avenant aux conventions**

A l’unanimité, il a été :

- approuvé le principe de gratuité de la mise à disposition des agents de Dieppe-Maritime concernés auprès de l’EPIC exclusivement pour l’exercice 2020,
- donné l’autorisation à Monsieur le Président de signer les avenants aux différentes conventions.

- **08-12-20/63 – Convention de mise à disposition de la Mission Fonds Européens de Dieppe-Maritime au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Dieppe Pays Normand**

A l'unanimité, il a été :

- approuvé les termes de la convention de mise à disposition par Dieppe-maritime auprès du PETR Dieppe Pays Normand, portant sur les moyens humains, dans les conditions fixées à compter du 1^{er} janvier 2021,
- donné l'autorisation à Monsieur le Président de signer tout document à intervenir relatif à cette mise à disposition,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget Principal de Dieppe-Maritime.

- **08-12-20/64 – Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2020**

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), il a été décidé :

- d'approuver le versement du CIA 2020 sur la base d'un montant forfaitaire de 400 € brut prenant en compte les absences suivantes :
 - Les jours d'arrêt maladie ordinaire pour la période janvier à novembre 2020,
 - Les congés de longue maladie, de longue durée,
 - Les congés de reconnaissance de maladie professionnelle,
 - Les accidents de service,
 - Le congé parental.
- de préciser que les agents ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire du 1^{er} groupe (avertissement, blâme, exclusion temporaire) au cours de l'année 2020 verront leur prime calculée comme suit en déduisant le nombre de jours susvisé :
 - Avertissement : 300 € brut,
 - Blâme : 200 € brut,
 - Exclusion temporaire : 100 € brut.
- de préciser que ceux faisant actuellement l'objet d'une procédure disciplinaire devant le Conseil de discipline ne bénéficieront pas dudit CIA,
- d'inscrire les crédits nécessaires respectivement aux budgets « déchets ménagers » principal et transports.

→ **L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h45.**



Le Président,

Patrick BOULIER

Affiché le 16/12/2020